Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260917-D_2026_082-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
09 septembre 2026

Nombre de membres

En exercice	**19**
Présents	**14**
Représentés	**02**
Absents	**03**

Sens des votes

Pour	**16**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Constantin **HAYS**, Karen **LINDSAY AUBERT**, Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Bruno **DUCUING**, Jean-Pascal **NOBILEAU**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Magali **POUEDRAS**, Manee **DEJEANTY**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Anne **CAPITANT**, ayant donné pouvoir de vote à Bernadette WEBER,
Robin **ZAMORA**, ayant donné pouvoir de vote à Bruno DUCUING

Absents
Roger **LE VILAIN**, Laurent **DUMOLLARD**, Nicolas **BERGERON**

CULTURE

D 2026 082 6°) Festival « Avis de Temps Fort 2027, les arts de la rue Rive Gauche » Demande de subventions

Exposé
Madame la Maire invite le Conseil municipal à l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels dans le cadre de « Avis de Temps Fort » 2027

Avis de Temps Fort 2027
- Programmation sur deux jours (jeudi 06 et vendredi 07 mai) sur les communes de Port-Louis, Gâvres, Locmiquélic, Riantec,
- Programmation de compagnies professionnelles sur les deux jours avec une période de résidence à Port-Louis

Vu, la présentation en Bureau Municipal Élargi du 07 septembre 2026,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Maire à déposer des demandes de subventions auprès des financeurs sous-visés dans le cadre d'« Avis de Temps Fort » 2027

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260917-D_2026_082-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Budget prévisionnel 2027

DÉPENSES		PARTICIPATIONS	
Contrats compagnies	27 000,00 €	Lorient Agglomération	10 000,00 €
Communication	2 000,00 €	Conseil Régional	5 000,00 €
Résidence	1 000,00 €	Conseil Départemental	2 000,00 €
Frais de mission	1 000,00 €	D.R.A.C.	4 000,00 €
Location technique	2 000,00 €	Participation Commune de Port-Louis	26 700,00 €
Prestation technicien	1 500,00 €	Participation Communes voisines	7 000,00 €
Défraiements transport	3 000,00 €	Sponsors	1 000,00 €
Défraiements repas	3 200,00 €		
Mise à disposition pour héberge-ment (valorisation)	300,00 €		
Taxes	1 500,00 €		
Transport maritime	3 200,00 €		
Frais de personnels (techniques, culturel, stagiaire)	10 000,00 €		
TOTAL	**55 700,00 €**	**TOTAL**	**55 700,00 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Constantin HAYS.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

La Maire,
Martine PASGRIMAUD.